



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE valant REGLEMENT DE CONSULTATION

Numéro d'identification : 2025-042-SET-GIONO_GYMN-CSPS

PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A <input type="checkbox"/> TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B <input type="checkbox"/> FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C <input type="checkbox"/> SERVICES CCAG concerné en vigueur	D <input checked="" type="checkbox"/> prestations intellectuelles CCAG concerné en vigueur
--	--	---	--

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.

Correspondant : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service études et travaux - CADAM – 147 boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 773 B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour la construction de salles d'enseignement et d'un gymnase pour le collège GIONO à Nice

Lieu d'exécution et de livraison : 2 rue Humbert Ricolfi 06000 NICE/CADAM 147 Bd du Mercantour – 06000 NICE

Possibilité d'une visite sur place : la visite n'est pas prévue

Durée du marché ou délai d'exécution : la mission du CSPS aura une durée prévisionnelle de 60 mois, dont 18 mois de travaux et une année de garantie de parfait achèvement relative aux travaux

Montant estimé des travaux : 7 200 000 € HT en valeur juillet 24

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Contexte :

Pour répondre aux besoins du collège Giono, le Département des Alpes-Maritimes a pour projet la construction de salles de classe avec une passerelle de liaison en option, et d'un gymnase avec plateau sportif en toiture, en face du collège Giono à Nice, sur un terrain appartenant au département et utilisé actuellement en plateau sportif.

L'équipement sportif accueillera les élèves du collège et pourra être utilisé par les associations sportives hors temps scolaire.

Afin de donner plus de souplesse dans la gestion de ce collège, il est prévu, dans cet équipement, d'intégrer quelques salles d'enseignement, ainsi qu'une passerelle de liaison vers le collège existant.

Le Département des Alpes-Maritimes, qui œuvre, à travers sa politique « green-deal », à des actions de protection de l'environnement, a décidé que cette opération serait conduite dans une démarche volontariste d'exemplarité énergétique et environnementale. Le bâtiment devra respecter un référentiel environnemental équivalent à minima au label BDM niveau bronze.

Le Département a également décidé dans le cadre de la politique « smartdeal » qu'il sera mis en œuvre une démarche de modélisation d'informations de bâtiment (BIM) Niveau 2 au cours des études et de la réalisation pour modéliser les bâtiments et les VRD.

Le programme de l'opération consiste en :

- La création de salles d'enseignement et leurs annexes dans le volume du gymnase
- La construction d'un gymnase et ses annexes
- La réalisation d'un plateau sportif en toiture
- La réalisation d'une liaison entre le collège existant et le gymnase.

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- l'acte d'engagement et ses annexes
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- l'engagement du soumissionnaire,
- les plans du collège
- le diagnostic amiante
- le plan de gestion de pollution des sols
- le programme technique détaillé du projet et ses fiches espaces,
- Le cahier des charges BIM
- le cadre de Mémoire Technique,
- le formulaire DC1 et le formulaire DC2.

Conditions de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : 12/09/2025, 15h30 délai de rigueur

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques : -Les attestations de compétence de niveau 2 pour chaque intervenant en phase de conception et en phase de réalisation

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Justificatifs candidature :

Le candidat doit fournir les documents suivants :

- 3 références achevées depuis moins de 5 ans dont a minima une concernant une opération d'importance similaire (équipement sportif, salles d'enseignement),
- Les attestations de compétence de niveau 2 pour chaque intervenant en phase de conception et en phase de réalisation
- l'engagement du soumissionnaire signé

Justificatifs offre :

- l'acte d'engagement et ses 2 annexes dûment remplis
- le mémoire technique dûment rempli

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le(s) mémoire(s) technique(s) fournis à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :

1. le Prix (pondération : 60%)
2. la valeur technique (pondération : 40%)

Le critère PRIX de l'offre

Le critère « Prix de l'Offre » est analysé à partir du montant de la DPGF.

Le classement est établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se voit affecter le nombre maximal de points de 60. Les offres des autres candidats sont ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué est le suivant : Note Prix candidat A = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix du candidat A) x 60.

Le critère VALEUR TECHNIQUE de l'offre

Les éléments du mémoire technique qui servent au classement des offres en sous-critère de " valeur technique " sont :

Sous critère n°01 : Mode opératoire, méthodologie et outils envisagés par le candidat pour répondre à chaque élément de mission à chacune des phases (**noté sur 16 points**) :

Sous critère n°02 : Descriptif des moyens humains en adéquation avec la mission ; noms et CV des personnes affectées aux missions du coordinateur SPS. Le chargé d'opération identifié pour intervenir sur la présente mission devra justifier de 3 références de missions achevées depuis moins de 5 ans, dont une concernant une opération d'importance similaire (équipement sportif, salles d'enseignement) (**noté sur 8 points**)

Sous critère n°03 : Indication des temps estimés par phases (conception et réalisation) et par élément de mission et adéquation au regard des prestations à fournir par le coordinateur SPS (**noté sur 16 points**)

La valeur technique de l'offre est valorisée sur 40 points. Elle est la somme des notes des sous-critères ci-dessus.

Ce critère valeur technique est jugé au vu du contenu mémoire technique remis par le candidat.

La note finale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :

Note VTO = 40 x (total des points du Mémoire technique du candidat / total des points du Mémoire Technique le mieux noté).

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

Classement final des offres

La note finale des offres est calculée de la façon suivante :

Note finale des offres

Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique ».

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : 28/08/2025